

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 12 - 17

Séance du 15 décembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Représentés : 6

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TROGNO, Messieurs, CATTAUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**MISE A DISPOSITION
D'EDUCATEURS
DES ACTIVITES PHYSIQUES
AUPRES DE CLUBS SPORTIFS**

**INFORMATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
ET CONVENTION
A INTERVENIR**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine MANFREDI),

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20151215-DEL20151217-DE
Date de télétransmission : 18/12/2015
Date de réception préfecture : 18/12/2015

Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 prévoit les modalités relatives au régime de mise à disposition des fonctionnaires applicables aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du service public communal des sports et de la participation de la Commune aux activités des clubs sportifs de handball et de basketball, il convient de mettre à disposition des agents communaux relevant du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives auprès de chacun de ces clubs.

Un projet de convention de mise à disposition précise les modalités d'intervention du personnel communal au sein des clubs sportifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit de mettre à disposition un Educateur Principal de 1^{ère} Classe des Activités Physiques et Sportives auprès du club de Hand-Ball et un Educateur Principal de 2^{ème} Classe des Activités Physiques et Sportives auprès du club de Basket-Ball.

La mission des agents municipaux mis à disposition consiste notamment à développer le goût de la pratique sportive pour les adhérents de ces associations et à participer au développement du niveau sportif des clubs. Le programme de travail annuel sera établi en collaboration avec les présidents des clubs sportifs et communiqué aux parties en début de saison sportive.

Il est précisé que cette mise à disposition correspond à un avantage en nature consenti par la Commune aux clubs concernés, qui, à ce titre, est valorisé dans délibération d'attribution de subventions aux associations et apparaîtra également en annexe du compte administratif.

La mise à disposition est prononcée par arrêté après accord des agents intéressés. La Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion du Var est également saisie pour avis.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Est informé de la mise à disposition d'un Educateur Principal de 1^{ère} Classe des Activités Physiques et Sportives auprès du club Toulon Saint Cyr Var Handball et d'un Educateur Principal de 2^{ème} Classe des Activités Physiques et Sportives auprès de Saint Cyr Basket Club.

Approuve les termes des conventions de mise à disposition.

Autorise le Maire à les signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY